

le mercredi 21 novembre 2001

10 heures

Prière.

Le premier ministre rend un hommage posthume à Jean-Maurice Simard, député progressiste-conservateur provincial de 1970 à 1985 et sénateur du Canada de 1985 à 2001, récemment décédé.

L'hon. M. Lord rend un hommage posthume à Eric Steeves, ex-maire de Hillsborough, et à Cyril Betts, père de l'hon. Norman Betts, ministre des Entreprises Nouveau-Brunswick et député de Miramichi-Sud-Ouest.

M. Richard se joint à l'hon. M. Lord à cet égard.

Le président présente les pages pour la session. Todd Tingley, de Fredericton, est de retour et fait fonction de page en chef. Les nouveaux pages sont les suivants : Meghan Lebans, de Moncton ; Genna Evelyn, de London, en Ontario ; Michael Holden, d'Ottawa, en Ontario ; Meaghan Howe, de Quispamsis ; Kimberly O'Regan, de Grand-Sault ; Jarrette Bannister, d'Elgin ; Daniel Bourque, de Douglas ; Elizabeth Ross, de Fredericton ; Janice Linton, de Perth-Andover ; Nicholas Ouellette, de Hatfield Point ; Andy MacNeil, de Durham Bridge.

M. Richard (Shediac—Cap-Pelé) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de personnes qui demandent que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux intervienne et mette fin au déversement d'eaux usées dans la rivière Kouchibouguac et le détroit de Northumberland et exigent un système de traitement des eaux usées respectueux de l'environnement et du voisinage. (Pétition 1.)

Conformément au paragraphe 16(2) de la *Loi sur le vérificateur général*, le président dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du vérificateur sur les comptes du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour l'année financière terminée le 31 mars 2001.

L'hon. M. Mesheau dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Déséquilibre fiscal et péréquation : Point de vue du Nouveau-Brunswick : Automne 2001*.

L'hon. M. Green dépose deux documents sur le bureau de la Chambre : d'une part, le *Rapport de la Commission sur la rémunération des juges pour les années 2001 à 2003* et, d'autre part, la *Réponse du gouvernement du Nouveau-Brunswick au Rapport de la Commission sur la rémunération des juges pour les années 2001 à 2003*.

Sur la demande de M. Richard, il est unanimement convenu de prolonger la période des questions orales.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. McFarlane :

- 2, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail;*
- 3, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. M. Lord donne avis de motion 1 portant que, le mercredi 21 novembre 2001, appuyé par M. Richard, il proposera ce qui suit :

attendu que les événements du 11 septembre 2001 aux États-Unis d'Amérique ont profondément bouleversé les gens du Nouveau-Brunswick;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick entretiennent depuis toujours des liens étroits avec les gens des États-Unis;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick ont aidé bon nombre de personnes des États-Unis d'Amérique après le déroutement de vols vers Moncton;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick ont témoigné leurs condoléances et leur appui aux gens des États-Unis d'Amérique en signant des registres de condoléances et en participant à des campagnes de charité dans de nombreuses collectivités néo-brunswickoises;

attendu que le Canada s'est joint à la coalition internationale qui vise à contrer la menace terroriste par l'intervention militaire en Afghanistan et par la détection et l'élimination des réseaux et organisations qui appuient le terrorisme;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick ont une noble tradition de tolérance et de solidarité envers les gens de toutes nationalités, ethnies et confessions;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exprime officiellement son appui aux gens des États-Unis d'Amérique, qui font face aux séquelles des événements du 11 septembre et à la menace terroriste persistante,

que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exprime fièrement son appui aux nombreux Canadiens et Canadiennes qui servent leur pays dans l'intervention militaire et les actions humanitaires en Afghanistan

et que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exprime son appui au maintien d'un esprit de tolérance, de compréhension et de solidarité au sein de la population néo-brunswickoise alors que nous faisons tous face aux séquelles du 11 septembre.

Il est unanimement convenu d'accorder dispense du préavis requis au paragraphe 65(1) du Règlement et d'étudier la motion 1 pendant la présente séance.

M. Richard donne avis de motion 2 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyé par M. Allaby, il proposera ce qui suit :

attendu que le mandat du Comité permanent des corporations de la Couronne est de tenir des audiences publiques sur les corporations de la Couronne;

attendu qu'Énergie NB est la plus grande corporation de la Couronne du Nouveau-Brunswick;

attendu que les décisions qu'Énergie NB doit prendre au sujet de trois projets de développement majeurs sont très importantes pour la population du Nouveau-Brunswick;

attendu que le chef de la direction d'Énergie NB, James Hankinson, a exprimé le désir de comparaître devant le Comité permanent des corporations de la Couronne avant de prendre sa retraite en janvier;

attendu que M. Hankinson possède, à la suite de ses cinq années à titre de chef de la direction d'Énergie NB, une vaste expérience qui serait bénéfique pour aider les parlementaires et le public à mieux comprendre

les questions concernant l'avenir d'Énergie NB et les trois projets de développement en question;

attendu que faire mieux comprendre à la population du Nouveau-Brunswick les questions relatives à Énergie NB et aux trois projets de développement majeurs serait conforme à la promesse du gouvernement actuel de faire preuve d'ouverture et de transparence;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte la présidence du Comité permanent des corporations de la Couronne à faire comparaître M. Hankinson devant le comité avant le 31 décembre 2001.

M. Richard donne avis de motion 3 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyé par M^{me} Mersereau, il proposera ce qui suit :

attendu que la décision de Noranda de mettre un terme à ses activités minières au Nouveau-Brunswick constitue une triste nouvelle pour Bathurst et pour l'économie de l'ensemble du Nouveau-Brunswick;

attendu que le gouvernement devra intervenir à l'égard des pertes de revenus et d'emplois découlant de la décision de Noranda de fermer ces portes;

attendu que le gouvernement devra se montrer très créatif et mettre en place des mesures visant à revitaliser et à diversifier l'économie dans les régions qui dépendent de l'exploitation minière comme principale source de revenu;

attendu que Noranda a accumulé une vaste banque de données techniques d'exploration au cours des 50 dernières années;

attendu que, il y a quelques années, Gold Corporation, une compagnie minière de l'Ontario, a permis l'accès de ses dossiers à d'autres entreprises qui voulaient utiliser ses données;

attendu que le gouvernement de l'Ontario a récemment acheté des renseignements auprès de compagnies minières pour les mettre à la disposition des gens du secteur de l'exploration;

qu'il soit à ces causes résolu que cette Assemblée presse le gouvernement de convaincre Noranda de rendre librement, gracieusement et très rapidement publique toute la base de données, numérique et sur papier, qu'elle a compilée pour le Camp de Bathurst

et que Noranda mette les réclamations qu'elle détient actuellement à la libre disposition des compagnies authentiques moyennant des modalités d'options facilement acceptables.

M. Richard donne avis de motion 4 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyé par M. Allaby, il proposera ce qui suit :

attendu que le Centre de réadaptation Stan Cassidy est le seul établissement de la province qui soit capable d'assurer la réadaptation tertiaire faisant suite à des lésions de la moelle épinière, des interventions très spécialisées et très complexes qui exigent une équipe multidisciplinaire hautement qualifiée, composée de médecins spécialistes et de thérapeutes, ainsi que de l'équipement spécialisé ;

attendu que des services de réadaptation appropriés, s'ils sont fournis en temps utile, permettent aux malades de recouvrer rapidement leur indépendance et de revenir plus tôt au sein de leur famille et de leur collectivité ;

attendu que des services de réadaptation, s'ils sont fournis en temps utile, réduisent de façon considérable les coûts personnels et provinciaux des soins de santé ;

attendu que les délais d'attente de ces services de réadaptation au Nouveau-Brunswick sont les plus longs depuis huit ans, ayant doublé rien que pendant l'année écoulée ;

attendu que le Centre de réadaptation Stan Cassidy a été construit dans les années 1950 et est maintenant très insuffisant pour répondre aux besoins de réadaptation actuels ;

attendu que le transfert du centre à un emplacement contigu à l'Hôpital Dr Everett Chalmers assurerait en cas de besoin un accès plus immédiat et plus intégré aux soins médicaux actifs nécessaires aux malades en réadaptation ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reconnaître comme priorité importante le remplacement du Centre de réadaptation Stan Cassidy par un nouveau centre moderne contigu à l'Hôpital Dr Everett Chalmers.

M. Richard donne avis de motion 5 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyé par M^{me} Mersereau, il proposera ce qui suit :

attendu que, en octobre 2000, le ministre de la Formation et du Développement de l'emploi a reçu une pétition signée par 65 000 personnes qui exigeaient que la province fasse édicter une mesure législative sur l'équité salariale qui garantirait l'équité salariale dans tous les secteurs économiques;

attendu que les Néo-Brunswickoises gagnent 2,70 \$ de moins par heure que leurs homologues de sexe masculin;

attendu que les Néo-Brunswickois qui ont obtenu un diplôme universitaire en 1996 gagnent en moyenne 726 \$ de plus par mois que leurs homologues de sexe féminin;

attendu que, le 13 octobre 2000, le premier ministre a pris l'engagement suivant : Le ministre de la Formation et du Développement de l'emploi examine des améliorations possibles de la loi, qui pourraient favoriser une plus grande équité en milieu de travail;

attendu que la *Loi sur l'équité salariale* ne s'applique toujours pas à certaines parties des services publics;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter des modifications de la *Loi sur l'équité salariale* pour que cette loi s'applique à toutes les parties des services publics

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter, pour que tous les gens du Nouveau-Brunswick en discutent ouvertement, un livre blanc sur l'équité salariale dans le secteur privé de la province avant les prochaines élections.

M. Richard donne avis de motion 6 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyé par M. Allaby, il proposera ce qui suit :

attendu qu'un des cinq domaines sur lesquels le gouvernement devait se concentrer après les élections du 7 juin 1999 était la création de nouvelles perspectives d'emploi;

attendu que ces nouvelles perspectives d'emploi se font toujours attendre;

attendu que le gouvernement actuel n'est pas proactif en matière économique et que le Nouveau-Brunswick n'est plus un des endroits choisis par les entreprises de l'extérieur pour venir y faire des affaires et s'installer;

attendu que le gouvernement actuel n'a fait que bénéficier de la conjoncture économique mondiale favorable des dernières années pour se pêter les bretelles en matière économique ;

attendu que le gouvernement blâme les événements du 11 septembre et la conjoncture économique mondiale défavorable pour expliquer son manque de vision et de leadership en matière de création d'emplois ;

attendu que les stratégies sectorielles du gouvernement pour atteindre un plus grand développement économique se font toujours attendre ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative condamne le piètre bilan du gouvernement en matière de développement économique et de création d'emplois.

M. Richard donne avis de motion 7 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyé par M. Allaby, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement actuel a promis de présenter ses plans pour Énergie NB avant la fin de l'année ;

attendu que la déréglementation d'autres marchés énergétiques a causé de graves difficultés aux consommateurs ;

attendu que tous les gens du Nouveau-Brunswick sont actionnaires d'Énergie NB ;

attendu que la consultation publique menée par l'opposition officielle a indiqué qu'une majorité écrasante de gens du Nouveau-Brunswick préfèrent rester maîtres d'Énergie NB en tant qu'entreprise publique ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à maintenir Énergie NB en tant qu'entreprise publique.

M. Richard donne avis de motion 8 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyé par M^{me} Mersereau, il proposera ce qui suit :

attendu que le nord-est de la province accuse un déficit pour ce qui est du développement économique comparativement au reste de la province ;

et attendu que le taux de chômage, et surtout le taux de chômage saisonnier, est très élevé dans cette région de la province ;

et attendu que le nord-est de la province voit les jeunes de la région partir pour l'université et que, plus souvent qu'autrement, ces jeunes ne reviennent pas dans la région faute de possibilités d'emploi;

et attendu que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a été très proactif en mettant sur pied, avec l'aide du gouvernement fédéral la société d'expansion du Cap-Breton et la corporation de développement régional de Pictou;

et attendu que ces deux programmes de développement économique ont fait leurs preuves et que plusieurs emplois ont été créés grâce au dévouement du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse qui a innové dans ces dossiers;

et attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a aucune vision pour le développement économique du Nord-Est et que ce n'est pas en injectant des millions ici et là qu'on obtient un développement économique durable et diversifié;

qu'il soit à ces causes résolu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick collabore avec le gouvernement fédéral en vue de mettre sur pied un programme de développement économique inclusif pour le nord-est de la province semblable à la Société d'expansion du Cap-Breton.

M. Richard donne avis de motion 9 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyé par M. Allaby, il proposera ce qui suit :

attendu que les montants maximaux des transferts du Programme de médicaments sur ordonnance de la province pour les personnes âgées au régime de Blue Cross pour les personnes âgées, qui visent à couvrir les frais des médicaments sur ordonnance, ont été fixés en 1992 à 17 198 \$ pour une personne âgée seule et à 26 955 \$ pour les personnes âgées mariées et que ces montants demeurent inchangés ;

attendu que l'inflation au fil des ans réduit le pouvoir d'achat des gains des personnes âgées ;

attendu que le gouvernement a reconnu un tel fait en incorporant dans ses mesures législatives sur l'impôt provincial sur le revenu une disposition visant à empêcher la « dérive fiscale » ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement d'examiner la faisabilité d'un rajustement du montant maximal au cours

de l'année qui vient pour tenir compte de l'indice d'inflation ci-dessus pour les années qui se sont écoulées

et que l'Assemblée législative demande au gouvernement d'envisager l'adoption d'une politique de rajustement automatique des transferts maximaux au titre du Programme de médicaments sur ordonnance de la province en fonction d'un indice d'inflation convenable afin d'empêcher que la dérive fiscale ne cause des difficultés aux personnes âgées.

M. Richard donne avis de motion 10 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyé par M. Haché, il proposera ce qui suit :

attendu que les taux d'assurance automobile grimpent à un rythme alarmant;

attendu que les importantes hausses de primes nuisent aux personnes âgées, qui dépendent souvent d'un revenu fixe;

attendu que d'autres provinces ont réussi à stabiliser les tarifs d'assurance automobile;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de publier, pour discussion publique, un livre blanc afin d'examiner des options qui feront diminuer les primes d'assurance automobile, en particulier pour les personnes âgées.

M. Richard donne avis de motion 11 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyé par M^{me} Mersereau, il proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue du Canada;

attendu que la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* a été adopté en 1969;

attendu que la jurisprudence et les amendements la *Charte des droits* ont modifiés les droits linguistiques de tous les néo-brunswickois et néo-brunswickoises;

attendu qu'une révision de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* s'impose depuis longtemps;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réviser la *Loi sur les langues officielles* et à présenter un livre blanc aux fins de discussion.

M. Richard donne avis de motion 12 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyé par M. Kennedy, il proposera ce qui suit :

attendu que le Comité spécial de l'éducation a été constitué au début de la première session de la 54^e législature pour aborder les nombreuses questions et préoccupations liées à l'éducation des gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Comité spécial de l'éducation a recommandé, dans son deuxième rapport à l'Assemblée législative : « Les activités du conseil éducatif de district seraient aussi examinées, sur demande, par un comité parlementaire » ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative autorise le Comité spécial de l'éducation à examiner les activités des conseils d'éducation de district en invitant des représentants de chaque conseil à comparaître devant le comité.

M. Richard donne avis de motion 13 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyé par M. Allaby, il proposera ce qui suit :

attendu que tous les gens du Nouveau-Brunswick devraient avoir accès à des soins d'urgence quand et où ils en ont besoin ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick, dans des collectivités comme Tracadie-Sheila, Sussex et Saint John, ont vu la fermeture de leurs salles d'urgence ;

attendu que la prestation de soins d'urgence devrait être une priorité absolue dans les soins de santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à inclure dans son plan directeur pour les hôpitaux une disposition exigeant que les salles d'urgence demeurent ouvertes et dotées d'un personnel complet en tout temps.

M. Richard donne avis de motion 14 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyé par M. Haché, il proposera ce qui suit :

attendu que l'eau potable salubre est une question de grande importance pour la population du Nouveau-Brunswick;

attendu que près de 300 000 personnes du Nouveau-Brunswick comptent sur les bassins hydrographiques unicipaux désignés pour obtenir leur eau potable;

attendu que les conséquences des activités de coupe à blanc sur les bassins hydrographiques sont connues;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre en oeuvre une politique qui interdirait la coupe à blanc dans les limites des bassins hydrographiques sans une étude d'impact sur l'environnement (EIE) appropriée visant à déterminer où et comment une coupe à blanc peut être effectuée de manière sécuritaire.

M. Richard donne avis de motion 15 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyé par M^{me} Mersereau, il proposera ce qui suit :

attendu que la concurrence pour attirer de nouveaux médecins à pratiquer au Nouveau-Brunswick est de plus en plus forte ;

attendu que la province du Nouveau-Brunswick dépense près de 25 000 \$ par année pour chaque place en médecine qu'elle achète ;

attendu que le premier ministre a admis que rien ne garantit que les étudiants et étudiantes occupant les places en médecine du Nouveau-Brunswick reviendront pratiquer au Nouveau-Brunswick ;

attendu que tous les efforts doivent être déployés pour veiller à ce que les gens du Nouveau-Brunswick récoltent les avantages des places en médecine achetées avec leur argent ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à envisager la mise en oeuvre d'un programme visant à remettre une partie de la dette d'études liée à une école de médecine pour chaque année qu'un médecin pratique au Nouveau-Brunswick.

M. Richard donne avis de motion 16 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyé par M. S. Graham, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement s'est engagé à offrir les services de personnel infirmier praticien au Nouveau-Brunswick;

attendu que de tels professionnels de la santé hautement qualifiés sont en demande partout en Amérique du Nord;

attendu que le personnel infirmier praticien doit terminer des études universitaires supérieures;

attendu qu'il est essentiel que le Nouveau-Brunswick offre un milieu attrayant au personnel infirmier praticien;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à envisager la mise en oeuvre d'un programme visant à remettre une partie de la dette liée aux études universitaires supérieures d'une infirmière ou d'un infirmier praticien pour chaque année que l'infirmière ou l'infirmier praticien travaille au Nouveau-Brunswick.

M. Richard donne avis de motion 17 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyé par M. Kennedy, il proposera ce qui suit :

attendu que la fumée du tabac tue plus de 40 000 personnes par année au Canada;

attendu que le taux de tabagisme chez les adolescents et adolescentes au Canada a augmenté après 1990 et n'a pas suivi les tendances de la population générale en diminuant depuis;

attendu que le Comité spécial des soins de santé, dans son rapport intitulé *Ensemble pour le mieux-être*, a fixé l'objectif suivant : « augmenter le nombre d'enfants et de jeunes qui ne commencent pas à fumer »;

attendu que le Comité spécial des soins de santé, dans son rapport intitulé *Ensemble pour le mieux-être*, a fixé l'objectif additionnel suivant : « accroître le nombre de milieux sans fumée (par exemples, écoles, lieux de travail, endroits publics, etc.) »;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre en oeuvre à l'échelle provinciale une politique interdisant le tabagisme sur les terrains scolaires.

M. Richard donne avis de motion 18 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyé par M. Allaby, il proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick est une province qui connaît des changements marqués entre les saisons, dont chacune est productive en soi;

attendu que les diverses saisons apportent une productivité naturelle dont les entreprises tirent profit ;

attendu que les genres d'emplois associés aux diverses saisons sont en général liés au renouvellement des ressources naturelles, ce qui permet de générer de nouveaux fonds pour le Nouveau-Brunswick ;

attendu que, sans la contribution importante des travailleuses et travailleurs saisonniers, notre économie provinciale stagnerait et déclinerait ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative reconnaisse la valeur du travail saisonnier pour le Nouveau-Brunswick

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réexaminer son récent changement de politique, qui rejette le travail saisonnier, et à revenir à une politique qui reconnaît l'importance tant des emplois saisonniers que des emplois non saisonniers pour l'économie du Nouveau-Brunswick.

M. Richard donne avis de motion 19 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyé par M. Haché, il proposera ce qui suit :

attendu que les étudiants et étudiantes du postsecondaire et leurs familles font d'importants investissements financiers dans leur éducation ;

attendu que le gouvernement investit plus de 160 millions de dollars par année dans les universités du Nouveau-Brunswick ;

attendu que les étudiants et étudiantes ainsi que le gouvernement veulent être assurés de recevoir la meilleure éducation possible pour leur investissement ;

attendu que la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes (CESPM) a mis en oeuvre une politique en matière d'assurance de la qualité dont l'objectif « est de s'assurer de la pertinence du programme en fonction de ses objectifs, sa structure, de l'opportunité de l'établissement, des ressources, des résultats attendus des étudiantes et étudiants et leur pertinence » ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à élaborer, de concert avec la CESPM, un programme d'incitatifs à l'intention des établissements postsecondaires qui offrent des

programmes innovateurs et pertinents, mesurés selon les critères établis par la CESPM.

M. Richard donne avis de motion 20 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyé par M. Lee, il proposera ce qui suit :

attendu que 1 096 collisions se sont produites sur la Transcanadienne de St. Leonard à Longs Creek et que plus de 70 personnes y ont perdu la vie ;

attendu qu'une route à quatre voies de St. Leonard à Longs Creek réduirait le nombre de collisions et de pertes de vie ;

attendu que la province a encore de l'argent du gouvernement fédéral pour la construction routière, qu'elle n'a pas encore dépensé ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à envisager de doubler les fonds du gouvernement fédéral pour faire en sorte que les routes du Nouveau-Brunswick soient plus sécuritaires pour les gens du Nouveau-Brunswick ainsi que pour ceux et celles qui viennent en vacances ou qui ne font que traverser la province.

M. Richard donne avis de motion 21 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyé par M. Haché, il proposera ce qui suit :

attendu que les universités du Nouveau-Brunswick recevront de la province près de 168 millions de dollars de financement en 2001-2002 ;

attendu qu'il n'y a pas de mécanisme obligeant les universités à rendre compte à l'Assemblée législative de la façon dont l'argent est dépensé ;

attendu que le Comité spécial de l'éducation a été constitué au début de la première session de la 54^e législature pour aborder les nombreuses questions et préoccupations liées à l'éducation de la population du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative autorise le Comité spécial de l'éducation à inviter des représentants des universités de la province à comparaître devant le comité afin d'examiner leurs dépenses et d'avoir un aperçu de leurs projets et de leurs priorités.

M. Richard donne avis de motion 22 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyé par M. Allaby, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement a promis un comité multipartite de l'Assemblée législative chargé d'examiner les nominations clés à recommander au Cabinet;

attendu qu'il est superflu et inutile d'avoir un comité dominé par le gouvernement pour approuver les nominations du gouvernement;

attendu que l'Ontario a établi un comité qui est autorisé «à étudier le fonctionnement des organismes, conseils et commissions dont le lieutenant-gouverneur en conseil nomme tout ou partie des membres, ainsi que des personnes morales dont la Couronne du chef de l'Ontario est le principal actionnaire, [...] à faire rapport de ses observations, opinions et recommandations à l'Assemblée législative»;

attendu que le comité de l'Ontario compte autant de membres des partis d'opposition que du parti ministériel et que la présidence et la vice-présidence de ce comité sont confiées à des membres de l'opposition officielle;

attendu que le comité de l'Ontario fonctionne depuis un certain nombre d'années et qu'il a aidé à dépolitiser le processus de nomination;

attendu que le mandat du Comité spécial d'examen des nominations du lieutenant-gouverneur en conseil du Nouveau-Brunswick, comme l'a déclaré le premier ministre le 6 juillet 1999, était de dépolitiser le processus des nominations aux organismes, aux conseils et aux commissions;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative adopte le modèle de l'Ontario et redistribue les sièges du Comité spécial d'examen des nominations du lieutenant-gouverneur en conseil afin de créer un équilibre entre les membres du gouvernement et ceux de l'opposition et que la présidence et la vice-présidence du comité soient confiées à des membres de l'opposition officielle de sorte que le comité puisse respecter son rôle prévu de dépolitiser les nominations

et que le comité restructuré soit autorisé à faire examen et rapport à la Chambre de ses observations, opinions et recommandations sur le fonctionnement de tous les organismes, conseils et commissions.

M. Richard donne avis de motion 23 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyé par M. Lee, il proposera ce qui suit :

attendu que le contrat entre les propriétaires d'appareils de loterie vidéo et le gouvernement expirera le 31 mars 2002;

attendu que les propriétaires d'appareils de loterie vidéo ne sont que des intermédiaires entre le gouvernement et les établissements qui abritent ces appareils;

attendu que ces propriétaires ont fait des profits de 25,3 millions en 2000 et de 24,4 millions en 1999;

attendu que ces propriétaires ont promis au public qu'un fonds d'aide aux joueurs compulsifs serait mis sur pied, promesse qui a fait pencher la balance en faveur du maintien des appareils de loterie vidéo lors du référendum du 14 mai dernier;

attendu que ce fonds d'aide se fait toujours attendre après plus de six mois et que tout porte à croire que ce fonds n'est pas près de voir le jour;

qu'il soit résolu que le gouvernement ne renouvelle pas le contrat avec les propriétaires d'appareils de loterie vidéo, qu'il gère lui-même les appareils par l'entremise de son partenaire Loto Atlantique et qu'il utilise le profit supplémentaire ainsi généré pour instituer immédiatement un fonds d'aide aux joueurs compulsifs.

Sur la demande de l'hon. M. Green, il est unanimement convenu de continuer de siéger pendant l'heure de la pause du midi.

M^{me} Weir donne avis de motion 24 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyée par M. S. Graham, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre, par le ministre des Finances, copie de la correspondance, des notes de service, des examens et de tout autre document concernant l'accord de principe conclu en 1998 entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick, la Société des loteries de l'Atlantique et la New Brunswick Coin Machine Operators Association.

M^{me} Weir donne avis de motion 25 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyée par M. S. Graham, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre, par le ministre des Finances, copie de l'accord de principe conclu en 1998 entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et la New Brunswick Coin Machine Operators Association.

M^{me} Weir donne avis de motion 26 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyée par M. S. Graham, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre, par le ministre de la Santé et du Mieux-être, copie de la correspondance, des factures, des relevés de comptes, des notes de service et de tout autre document concernant l'impression et la production de l'affiche et du dépliant sur la rage.

M^{me} Weir donne avis de motion 27 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyée par M. S. Graham, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre, par le ministre des Ressources naturelles, copie de la correspondance échangée depuis le 7 juin 1999 entre le ministre des Ressources naturelles ou tout fonctionnaire de son ministère et les titulaires de permis délivrés conformément à la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne*.

M^{me} Weir donne avis de motion 28 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyée par M. S. Graham, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre, par la ministre de la Sécurité publique, copie de la correspondance, des lettres de demande, des notes de service, des factures et de tout autre document concernant le contrat, ou l'entente de services, pour les conseils en communications fournis par GCP Communications relativement à la menace d'érosion qui touche les maisons du secteur de Red Head, à Saint John.

M^{me} Weir donne avis de motion 29 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyée par M. S. Graham, elle proposera ce qui suit :

attendu qu'assurer l'avenir des forêts publiques du Nouveau-Brunswick est essentiel au bien-être de notre population et de la province dans son ensemble ;

attendu que les plus puissantes corporations en activité dans notre province réclament davantage de pouvoirs et la modification radicale de l'aménagement de nos terres forestières publiques;

attendu que les décisions sur nos forêts publiques devraient être prises suivant un processus public, transparent et démocratique ;

attendu que l'avenir de nos terres forestières publiques n'a pas fait l'objet d'un examen exhaustif et public depuis plus de 30 ans;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'envisager de constituer un comité spécial sur l'avenir des forêts publiques du Nouveau-Brunswick afin de tenir des audiences publiques sur l'aménagement de nos terres de la Couronne et de formuler les recommandations nécessaires en vue d'assurer l'avenir durable de nos forêts publiques.

M^{me} Dubé donne avis de motion 30 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyée par M. Huntjens, elle proposera ce qui suit :

attendu que les horribles événements du 11 septembre 2001 à New York et à Washington ont amené le gouvernement du Canada et celui des États-Unis d'Amérique à évaluer les exigences de sécurité dans les deux pays;

attendu que le Canada et les États-Unis d'Amérique partagent une frontière et bénéficient des relations commerciales les plus importantes du monde;

attendu que ces relations commerciales traditionnelles profitent mutuellement aux deux pays;

attendu que le maintien d'une frontière de libre passage et ouverte est de la plus haute importance pour le Canada et les États-Unis d'Amérique;

attendu que les entreprises et les gens ont demandé une action collective de la part de leurs gouvernements pour assurer la protection et la promotion des échanges commerciaux transfrontaliers libres et ouverts;

attendu que le Nouveau-Brunswick appuie une collaboration et un partage de renseignements accrus afin d'aborder tous les aspects de la frontière, y compris la sécurité, l'immigration, les échanges commerciaux, la circulation des personnes et l'infrastructure;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick reconnaisse la nécessité de préserver et d'élargir la libre circulation transfrontalière des marchandises et des personnes, dans le cadre d'échanges commerciaux et de déplacements légitimes, entre le Canada et les États-Unis d'Amérique

et que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick souscrive à la nécessité de répondre aux exigences de sécurité tant du Canada que des États-Unis d'Amérique tout en renforçant les relations commerciales traditionnelles entre les deux pays.

M. Alward donne avis de motion 31 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyé par M. Laforest, il proposera ce qui suit :

attendu que le premier ministre du Canada s'est engagé à élargir à quatre voies la Transcanadienne entre Windsor, en Ontario, et Halifax, en Nouvelle-Écosse ;

attendu qu'une priorité du gouvernement du Nouveau-Brunswick consiste à investir dans les projets d'infrastructure stratégique, y compris l'achèvement d'une Transcanadienne à quatre voies entre ses frontières ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick engage actuellement plus de 100 % de l'argent qu'il perçoit en taxe sur l'essence et les carburants pour la construction, la réparation, l'entretien et l'exploitation des routes dans la province ;

attendu que le gouvernement du Canada n'engage actuellement qu'une petite fraction de chaque dollar qu'il perçoit en taxe sur l'essence et les carburants au Nouveau-Brunswick pour la construction routière dans la province ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick demande au gouvernement du Canada d'accroître son investissement dans l'infrastructure stratégique dans la province en affectant un financement accru à l'achèvement d'un tronçon à quatre voies de la Transcanadienne allant d'une frontière à l'autre au Nouveau-Brunswick.

M. Malley donne avis de motion 32 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyé par M. Moore, il proposera ce qui suit :

attendu que la réduction des obstacles au travail est une priorité du gouvernement du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a exonéré de l'impôt provincial plus de 15 000 particuliers et familles à faible revenu en augmentant le seuil d'imposition de leur revenu ;

attendu que la hausse du seuil d'imposition des particuliers et des familles à faible revenu a comme effet de créer de meilleurs incitatifs au travail ;

attendu que le gouvernement du Canada impose toujours les particuliers et les familles à faible revenu en-deçà du seuil d'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick demande au gouvernement du Canada d'augmenter l'exemption personnelle de base applicable à l'impôt sur le revenu des particuliers et des familles, afin de créer d'autres incitatifs au travail.

M. Forbes donne avis de motion 33 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyé par M. LeBlanc, il proposera ce qui suit :

attendu que l'innovation augmente la productivité de notre population de sorte que celle-ci puisse rendre plus efficaces ses efforts en vue d'accomplir davantage et de favoriser ainsi son perfectionnement personnel ;

attendu que l'innovation augmente la productivité de nos entreprises de sorte qu'elles puissent rendre plus efficaces leurs efforts en vue d'accomplir davantage et de favoriser ainsi une plus grande production à un coût moindre ;

attendu que l'innovation, facilitée par des initiatives telles que eNB, augmente la productivité de notre province de sorte que nous puissions rendre plus efficaces nos efforts en vue d'accomplir davantage et d'améliorer ainsi notre niveau de vie ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative encourage le gouvernement du Nouveau-Brunswick à adopter un programme d'innovation qui sera l'un de ses fondements clés pour la croissance de notre économie.

M^{me} Dubé donne avis de motion 34 portant que, le mardi 27 novembre 2001, appuyée par M. Williams, elle proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick bénéficie d'une position privilégiée au sein de la fédération canadienne et qu'il a beaucoup à gagner en nouant des liens étroits avec ses provinces voisines et ses partenaires privilégiés ;

attendu que depuis son entrée au pouvoir le gouvernement actuel n'a ménagé aucun effort afin de développer de meilleurs rapports avec ses homologues provinciaux et fédéraux;

attendu que les efforts de coopération du gouvernement actuel se sont aussi étendus au delà des frontières canadiennes;

attendu que des missions récentes du premier ministre à Québec, St. John's ainsi qu'en Nouvelle-Angleterre ont menées à la signature d'ententes historiques dans les domaines de la santé, l'environnement, l'énergie et du développement économique;

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'Assemblée législative félicite le gouvernement de ses succès en matière de coopération intergouvernementale et l'encourage à poursuivre son travail afin de promouvoir le Nouveau-Brunswick sur la scène nationale et internationale

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, comme il a été unanimement convenu, passe à l'étude de la motion 1.

Conformément à l'avis de motion 1, l'hon. M. Lord, appuyé par M. Richard, propose ce qui suit :

attendu que les événements du 11 septembre 2001 aux États-Unis d'Amérique ont profondément bouleversé les gens du Nouveau-Brunswick;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick entretiennent depuis toujours des liens étroits avec les gens des États-Unis ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick ont aidé bon nombre de personnes des États-Unis d'Amérique après le déroutement de vols vers Moncton ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick ont témoigné leurs condoléances et leur appui aux gens des États-Unis d'Amérique en signant des registres de condoléances et en participant à des campagnes de charité dans de nombreuses collectivités néo-brunswickoises ;

attendu que le Canada s'est joint à la coalition internationale qui vise à contrer la menace terroriste par l'intervention militaire en Afghanistan

et par la détection et l'élimination des réseaux et organisations qui appuient le terrorisme;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick ont une noble tradition de tolérance et de solidarité envers les gens de toutes nationalités, ethnies et confessions;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exprime officiellement son appui aux gens des États-Unis d'Amérique, qui font face aux séquelles des événements du 11 septembre et à la menace terroriste persistante,

que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exprime fièrement son appui aux nombreux Canadiens et Canadiennes qui servent leur pays dans l'intervention militaire et les actions humanitaires en Afghanistan

et que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exprime son appui au maintien d'un esprit de tolérance, de compréhension et de solidarité au sein de la population néo-brunswickoise alors que nous faisons tous face aux séquelles du 11 septembre.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard, vice-président de la Chambre, prend le fauteuil à titre de président suppléant.

Le débat se termine. La motion 1, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 13 h 17.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapports annuels

contrôleur du financement politique (<i>Loi sur le financement de l'activité politique</i>), période du 1 ^{er} avril 1999 au 31 mars 2000	(6 juin 2001);
statistiques municipales du Nouveau-Brunswick, 2001	(14 juillet 2001);
Services Nouveau-Brunswick, 2000-2001	(3 octobre 2001);

Corporation hospitalière de la Région 5	(10 octobre 2001);
Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, 2000-2001	(11 octobre 2001);
Corporation hospitalière de la Région 4	(12 octobre 2001);
Société des loteries de l'Atlantique, 2000-2001	(23 octobre 2001);
Commission du travail et de l'emploi, 2000-2001	(23 octobre 2001);
ministère des Transports, 2000-2001	(30 octobre 2001);
ministère de la Santé et du Mieux-être, 2000-2001	(30 octobre 2001);
ministère de la Sécurité publique, 2000-2001	(31 octobre 2001);
bureau du contrôleur, 2000-2001	(31 octobre 2001);
ministère des Services familiaux et communautaires, 2000-2001	(31 octobre 2001);
Société de voirie du Nouveau-Brunswick, 2000-2001	(31 octobre 2001);
ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie, 2000-2001	(1 ^{er} novembre 2001);
coroner en chef, 2000-2001	(1 ^{er} novembre 2001);
Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées, 2000-2001	(2 novembre 2001);
ministère des Finances, 2000-2001	(2 novembre 2001);
Centre communautaire Sainte-Anne, 2000-2001	(5 novembre 2001);
Corporation hospitalière de la Région 1 (Beauséjour)	(5 novembre 2001);
Corporation hospitalière de la Région 3, et états financiers pour l'année financière terminée le 31 mars 2001	(6 novembre 2001);
comptes publics, exercice terminé le 31 mars 2001, volume 1, états financiers	(6 novembre 2001);
Corporation hospitalière de la Région 1 (sud-est)	(12 novembre 2001);
Corporation hospitalière de la Région 6 (Réseau santé Nor'Est), et états financiers	(16 novembre 2001);

Autres rapports

état de divulgation publique déposé conformément au paragraphe 20(7) de la <i>Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif</i>	(10 juillet 2001);
<i>Rapport d'investigation présenté au président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick à la suite d'allégations faites par M. Bernard Richard, député de Shediac—Cap-Pelé et chef de l'opposition officielle, d'une contravention possible à la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif par l'hon. Jeannot Volpé</i>	(28 septembre 2001);
états de divulgation publique déposés conformément au paragraphe 20(7) de la <i>Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif</i>	(25 octobre 2001);

Documents déposés en réponse à des avis de motion depuis la prorogation de la troisième session de la 54^e législature

documents demandés dans l'avis de motion 88	(5 juin 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 45	(7 juin 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 46	(8 juin 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 85	(15 juin 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 113	(15 juin 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 108	(18 juin 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 22	(18 juin 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 125	(19 juin 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 120	(22 juin 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 121	(22 juin 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 122	(22 juin 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 123	(26 juin 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 110	(4 juillet 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 117	(4 juillet 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 112	(9 juillet 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 118	(9 juillet 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 111	(17 juillet 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 96	(27 juillet 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 119	(31 juillet 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 104	(13 août 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 105	(13 août 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 106	(13 août 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 107	(13 août 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 97	(14 août 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 124	(15 août 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 98	(23 août 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 99	(23 août 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 101	(23 août 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 103	(23 août 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 109	(26 septembre 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 100	(1 ^{er} octobre 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 102	(1 ^{er} octobre 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 127	(26 octobre 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 128	(26 octobre 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 90	(13 novembre 2001);

Réponses à des pétitions déposées depuis la prorogation de la troisième session de la 54^e législature

pétition 14 de M. Haché, présentée le 24 mai 2001	(5 juin 2001);
pétition 15 de M. Haché, présentée le 24 mai 2001	(24 juillet 2001);
pétition 16 de M. Laforest, au nom de M. Cyr, présentée le 31 mai 2001	(12 juin 2001).